

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
B.P. 41045 3 RUE HAUTE PIERRE
57036 METZ CEDEX 01
OUVERT AU PUBLIC De 08h30 à 11h45
TEL:03.87.56.75.75 de 13h30 à 16h30

FIDUCIAL

38 R DU SERGENT MICHEL BERTHET
69338 LYON CEDEX 09

V/REF :

N/REF : 64 B 10 / 2005-A-947

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 10/03/2005, SOUS LE NUMERO 2005-A-947,

P.V. d'assemblée du 19/01/2005

Modification du directoire - conseil de surveillance
CONCERNANT LA SOCIETE

SOFICO FRANCE
Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance
11 PLACE DE LA CATHEDRALE
57000 METZ

R.C.S. METZ 786 080 176 (64 B 10)

LE GREFFIER



SOFICO FRANCE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 050 000 €
Siège Social : 11, Place de la Cathédrale (57) Metz
786 080 176 RCS Metz

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE **DU 19 JANVIER 2005**

(...)

I/ Démission du Président du Conseil de Surveillance de ses mandats de Président et de membre du Conseil de Surveillance

Le Président précise que par courrier daté du 5 janvier 2005, il a porté à la connaissance de la société sa démission de ses mandats de membre du Conseil de Surveillance et de Président du même Conseil, avec effet à ce jour.

Le Conseil de Surveillance prend acte, à l'unanimité, de ces démissions et de leur effectivité et décide qu'il convient de désigner, en conséquence, un nouveau Président de séance en la personne de Nathalie Jarjaille.

Madame Nathalie Jarjaille accepte cette désignation.

II/ Démission du Président du Directoire de ses mandats de membre et de Président du Directoire

Le Président précise que par courrier daté du 5 janvier 2005, Monsieur Christian Latouche a porté à la connaissance de la société la démission de ses mandats de membre du Directoire et de Président du Directoire avec effet à ce jour.

En conséquence de quoi, le Conseil de Surveillance prend acte, à l'unanimité, de ces démissions et de leur effectivité.

III/ Désignation d'un nouveau membre et Président du Conseil de Surveillance

Le Président poursuit et déclare, qu'en conséquence de ce qui précède, il convient de nommer à titre provisoire, en vue de compléter l'effectif, un nouveau membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Christian Latouche a présenté sa candidature.

Le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, par application de l'article 225-78 du Code de Commerce, de coopter en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Mademoiselle Jocelyne Corréard :



Monsieur Christian Latouche
Expert-comptable et Commissaire aux comptes
et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Puis il est proposé que Monsieur Latouche soit désigné en qualité de Président du Conseil de Surveillance avec les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les statuts et les dispositions législatives et réglementaires, et, également, avec la mission spécifique d'assurer les relations avec les associés de Sofico France.

Le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, de confier le mandat de Président du Conseil de Surveillance à Monsieur Christian Latouche, avec les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les Statuts et par les dispositions législatives et réglementaires et, également, avec la mission spécifique d'assurer les relations avec les associés de Sofico France.

IV/ Composition du Directoire

Le Président expose qu'il convient également de désigner un nouveau membre du Directoire puisqu'aux termes de l'article 14 des statuts de la société, le Directoire doit être composé de deux membres au moins et de trois au plus.

Il est rappelé que Mademoiselle Corréard a présenté sa candidature aux fonctions de membre du directoire et de Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, de nommer en qualité de membre du Directoire, en remplacement de Monsieur Christian Latouche :

Mademoiselle Jocelyne Corréard
Expert-comptable et Commissaire aux comptes
et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Puis, le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, de nommer Jocelyne Correard en qualité de Président du Directoire, avec les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les Statuts et par les dispositions législatives et réglementaires.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Directoire,

DÉPOSÉ AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
sous n° 051347
Le 10 MARS 2005

Le Greffier